

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu la demande présentée par l'entreprise SADE TELECOM pour des travaux Télécom pour le compte Orange, Avenue Roger Salengro ;
Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Stationnement et circulation
n° 8.3.366/2019

ARRÊTONS

ARTICLE 1 :

A compter du lundi 16 septembre 2019 et pour une durée de 15 jours, la circulation sera restreinte et le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier, au 6 avenue Roger Salengro. Si besoin, la circulation de tout véhicule sera réglée en alternat au moyen de feux tricolores placés aux extrémités du chantier.

La vitesse de tout véhicule sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 :

L'entreprise SADE TELECOM (dabrowski.audrey@sade-cgth.fr) effectuant les travaux sera chargée de la pose des panneaux de signalisation.

ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le vendredi 6 septembre 2019

Pour Le Maire
L'Adjoint Délégué

